

## GÉNÉRATIONS MOUVEMENT- FÉDÉRATION DE LA MARNE

Siège social : chez le président Yvon Nybelen 52, rue du docteur Schweitzer 51170 Fismes

Courriel : fede51@gmouv.org

Association déclarée N° 4332 du 6/4/1981

Registre des opérateurs de voyages et de séjours IMO 75100069

Assureur : GROUPAMA PARIS Val de Loire

Garantie Financière N° 4000 711 647

CONTRAT DÉPARTEMENTAL ARCANGE N° 51061030X2012

N° Siret : 481 100 089 00012

N° Siren : 481 100 089

### FICHE DE DÉCLARATION DE SORTIE D'UNE JOURNÉE

Réservée uniquement aux adhérents à GÉNÉRATIONS MOUVEMENT

**À remplir par le club organisateur et à envoyer impérativement à la Fédération Départementale, 7 jours avant la sortie.**

Commune : ..... Nom du club ou association .....

Nom du responsable ..... N° de Tél : .....

Date de sortie : ..... destination : .....

Nombre de participants (joindre la liste) : .....

Nom et adresse de l'autocariste : .....

Coût total du voyage : .....

#### **Rappels :**

Conservez avec vous le double de cette déclaration, avec la liste des adhérents participants au voyage ou à la sortie. Les numéros de l'assistance afin de pouvoir entrer en contact directement avec **MUTUAIDE**. Pour les secours pas d'initiative personnelle, uniquement les pompiers, ou centre spécialisé pour l'étranger.

**Pour être couvert par l'assurance, tous les voyageurs doivent être titulaires de la carte de GÉNÉRATIONS MOUVEMENT à jour de la cotisation. Toutes les modifications de la liste doivent être déclarées.**

**Lors de la déclaration par téléphone, demander impérativement à MUTUAIDE le nom de votre interlocuteur et le numéro de dossier.**

Téléphone d'Assistance MUTUAIDE : 01 45 16 66 05 (appel de France)

Étranger, précédé de l'indicatif local d'accès au réseau international 33 1 45 156 66 05

En cas de modification (ex : changement de tarif), ou de remarques à formuler à l'égard d'un prestataire, le faire connaître au retour de votre voyage, par courrier adressé à la Fédération Départementale.

Conformément à la loi, en vue des formalités imposées par le Registre des opérateurs de voyages et de séjours, et de l'actualisation de la garantie financière, il sera transmis en fin d'année, à la Fédération Départementale les coûts générés par les sorties de l'ensemble des clubs ou associations.

À....., le .....

Certifié exact par le Président de l'Association (ou de son représentant)